

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE - CANTON D'AIRE-SUR-LA-LYS

COMMUNE D'ESTREE-BLANCHE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DELETRE, Maire, en suite de convocation en date du 03 décembre 2019

PRESENTS : Mesdames DEGRAVE Patricia, GOTRAND Françoise, RIVELON Fabienne, Messieurs DELETRE Bernard, AMMEUX Rémy, BART Dominique, HENNEBELLE Sylvain, TARTARE Marc.

EXCUSEE : Mme MARICHEZ Mélissa qui a donné procuration à Mme DEGRAVE Patricia, Mme LEVERT Aline qui a donné procuration à M. DELETRE Bernard, Mme MANTEL Christelle qui a donné procuration à Mme RIVELON Fabienne.

ABSENT : Mme GRUMIAUX Véronique

SECRETAIRE : Mme RIVELON Fabienne

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FEBVIN PALFART PAR LA SOCIETE BORALEX FEBVIN PALFART SARL

* * *

La séance se poursuivant, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'exploitation par la Société BORALEX FEBVIN PALFART SARL d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs (hauteur totale : 115 m – puissance unitaire : 5,5 MW) et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de FEBVIN PALFART.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2019, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation,

Le conseil municipal,
Suite au vote de ses membres présents et délibérants,
Décide

De donner un avis favorable à la demande d'exploitation d'un parc éolien par la Société BORALEX FEBVIN PALFART SARL sur la commune de FEBVIN-PALFART (7 Voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Publié, notifié & rendu exécutoire le 14 décembre 2019

Pour extrait conforme,

